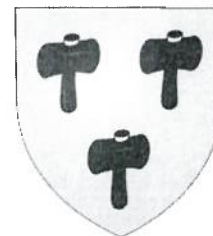


DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté Portant fermeture temporaire du terrain :
Installation et démontage de la ducasse de Lynde : « Fête du Tilleul »**

ARRÊTÉ N°2026/n°45

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de **la ducasse de Lynde** par le comité des fêtes, **du 24 au 29 juillet 2026**.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période d'installation et de démontage de la ducasse par le Comité des fêtes,

ARRÊTE

ARTICLE 1: L'accès au parc de la commune sera interdit au public le temps de l'installation et du démontage de la ducasse par le comité des fêtes, du mercredi 22 juillet au mardi 28 juillet 2026 à 7h30.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A Monsieur le Responsable des Services techniques

Fait à Lynde, le 17 juillet 2026

Jean-François DAUTRICOURT

Le Maire

